

Remplace la date 08-janv.-2018

Date de révision 10-oct.-2025

Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 711
Numéro du fiche de données de sécurité 711
Nom du produit METHACRYLIC ACID

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119463884-26-XXXX
Numéro d'index 607-088-00-5
Numéro EC 201-204-4
Numéro CAS 79-41-4

Synonymes STABILISED METHACRYLIC ACID, 2 METHYL PROPENONIC ACID, ALPHA METHACRYLIC ACID, ALPHA METHYLACRYLIC ACID, MAA, METHACRYLIC ACID 250 PPM MEHQ, METHACRYLIC ACID/WATER 90/10, METHACRYLIC ACID MEHQ HEATED, METHACRYLIC ACID MEHQ 225-275

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Intermédiaire chimique
Applications industrielles diverses
Produits chimiques utilisés dans la synthèse et/ou la formulation de produits industriels
Polymères
Adhésifs
Revêtements
Plastics

Utilisations déconseillées Cosmétiques
Applications médicales

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd Internationale 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 3 - (H311)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers
Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
METHACRYLIC ACID 79-41-4	90 - 100%	Aucune donnée disponible	201-204-4 (607-088-00-5)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1A (H314)	STOT SE 3 :: C>=1%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
METHACRYLIC ACID 79-41-4	1060	500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Transporter la victime à l'extérieur. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Sensation de brûlure.
Cutané(e)	Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Sensation de brûlure.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) 3W

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié. Neutraliser la zone de déversement avec du carbonate de sodium ou de la chaux. Inonder la zone d'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Mettre en place une ventilation adaptée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 18 et 25 °C. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Stocker à l'écart des autres matières.

Matériaux d'emballage Matériau de récipient/équipement non adapté. cuivre. Mild Steel.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 8A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
METHACRYLIC ACID 79-41-4	-	TWA: 20 ppm TWA: 71 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
METHACRYLIC ACID 79-41-4	-	4,25 mg/kg [4] [6]	88 mg/m ³ [4] [6] 29,6 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
METHACRYLIC ACID 79-41-4	-	2,55 mg/kg [4] [6]	6,55 mg/m ³ [5] [6] 6,3 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
METHACRYLIC ACID 79-41-4	0,82 mg/l	0,45 mg/l	0,082 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
METHACRYLIC ACID 79-41-4	3,09 mg/kg	0,309 mg/kg	100 mg/l	0,137 mg/kg	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle	0.7 mm	8 heures

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-gaz (type A2).

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore

Odeur	Âcre	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	14 - 16 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	160 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	67 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité	400 °C	
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Miscible with water	
Solubilité(s)	Soluble in the following materials; Organic solvents	
Coefficient de partage	log Pow: 0.93	
Pression de vapeur	0.133	@ 25 °C.
Densité relative	1.018	20 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur	3	Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Polymerises easily with evolution of heat.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Cuivre. Mild Steel. Acides. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation.
Contact oculaire	Provoque de graves brûlures. Provoque de graves lésions des yeux. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Peut être absorbé à travers la peau dans des quantités nocives. Nocif par contact cutané.
Ingestion	En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
METHACRYLIC ACID	= 1320 mg/kg (Rat)	500-1000 mg/kg (Rabbit)	7.1 mg/l (Rat)4h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves brûlures. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation MATERIAL DOES NOT BIOACCUMULATE.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
METHACRYLIC ACID	0.93

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
METHACRYLIC ACID	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2531
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
 14.4 Groupe d'emballage II
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales A209
 Code ERG 8L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2531
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
 14.4 Groupe d'emballage II
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 386
 N° d'urgence F-A, S-B
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2531
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	386, 676
Code de classification	C3

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2531
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE MÉTHACRYLIQUE STABILISÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	386, 676
Code de classification	C3
Code de restriction en tunnel	(E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1436 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
METHACRYLIC ACID - 79-41-4	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Remplace la date 08-janv.-2018

Date de révision 10-oct.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fabrication de substance
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	125,000
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 Pa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.050%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.050%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%

Conditions d'exploitation

Autres	Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	---

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Efficacité d'élimination (totale)	88.8%
Traitement des boues	Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Débit des eaux de surface réceptrices 5184000 m3/d
-----------	--

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Endiguer les fuites ou les déversements dans les armoires à l'aide de plateaux amovibles Incinérer avec un épurateur adéquat et une élimination des cendres adéquate.
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures

Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
-------------------------	--

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²

Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Eau douce	0.820 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 5000000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.00368 mg/l	0.004488
Eau de mer	0.000368 mg/l	0.004488
Terrestre	0.002315 mg/kg d.w.	0.016895
STP Stations d'épuration	3.331 mg/l	0.033313

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.035871 mg/m ³	0.000913
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.00898
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.137143 mg/kg bw/d	0.032269
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.123542
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.068571 mg/kg bw/d	0.016134
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.289955
PROC4 - Utilisation dans des	Travailleur - cutanée, long	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345

processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	terme - systémique		
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.413963
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345

compris pesage)			
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.464435

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	5,000
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 Pa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.05%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%

Conditions d'exploitation

Autres	Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	---

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Efficacité d'élimination (totale)	87%
Traitement des boues	Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Endiguer les fuites ou les déversements dans les armoires à l'aide de plateaux amovibles Incinérer avec un épurateur adéquat et une élimination des cendres adéquate.
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures

Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
-------------------------	--

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²

Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Pré suppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Pré suppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Eau douce	0.820 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 7190000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.000349 mg/l	0.000425
Eau de mer	0.000035 mg/l	0.000427
Terrestre	0.000318 mg/kg d.w.	0.002319
STP Stations d'épuration	0 mg/l	0

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.035871 mg/m ³	0.000913
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.00898
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.137143 mg/kg bw/d	0.032269
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.123542
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.068571 mg/kg bw/d	0.016134
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.289955
PROC4 - Utilisation dans des	Travailleur - cutanée, long	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345

processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	terme - systémique		
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.413963
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345

compris pesage)			
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.464435

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation dans les mousses rigides Revêtements Adhésifs, produits d'étanchéité
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	3500
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 Pa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	100
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.05%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%

Conditions d'exploitation

Autres	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	--

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Efficacité d'élimination (totale)	88.8%
Traitement des boues	Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Endiguer les fuites ou les déversements dans les armoires à l'aide de plateaux amovibles Incinérer avec un épurateur adéquat et une élimination des cendres adéquate.
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus - avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail

	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en

	place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de
-------------------------	--

	remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure) Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 95% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm ²

Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 95% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation extérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail

	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle

	adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Englobe les concentrations jusqu'à	1 - 5%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 95% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	1980 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce 0.820 mg/l

Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 19100000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.000349 mg/l	0.000425
Eau de mer	0.000035 mg/l	0.000427
Terrestre	0.000251 mg/kg d.w.	0.001833
STP Stations d'épuration	0 mg/l	0

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.035871 mg/m ³	0.000913
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.00898
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.137143 mg/kg bw/d	0.032269
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.123542
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.068571 mg/kg bw/d	0.016134
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.289955
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345

présenter des possibilités d'exposition			
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.413963
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.59651
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	15.006 mg/m ³	0.383349
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.706038
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.59651
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.342857 mg/kg bw/d	0.080672
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.53704
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.464435
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.414 mg/kg bw/d	0.332773
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	7.174 mg/m ³	0.182547
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.51532

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation comme intermédiaire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	72500
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 Pa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.050%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.050%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%

Conditions d'exploitation

Autres	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	--

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Efficacité d'élimination (totale)	88.8%
Traitement des boues	Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Débit des eaux de surface réceptrices 5184000 m3/d
-----------	--

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Endiguer les fuites ou les déversements dans les armoires à l'aide de plateaux amovibles Incinérer avec un épurateur adéquat et une élimination des cendres adéquate.
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérencence	Faible

Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané	480 cm ²

jusqu'à	
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures

	Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre

substance (utilisation d'intermédiaires)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.820 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 5000000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.003682 mg/l	0.00449
Eau de mer	0.000368 mg/l	0.004492
Terrestre	0.000368 mg/kg d.w.	0.016903
STP Stations d'épuration	3.333 mg/l	0.03333

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.035871 mg/m ³	0.000913
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.00898
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.137143 mg/kg bw/d	0.032269
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.123542
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.068571 mg/kg bw/d	0.016134
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.289955

formulation)			
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.413963
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC9 - Transfert de substance ou	Travailleur - cutanée, long	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345

préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	terme - systémique		
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.464435

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Production de polymères
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
------	------------------------

Valeur	28800
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 Pa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.05%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%

Conditions d'exploitation

Autres	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	--

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Efficacité d'élimination (totale)	88.8%
Traitement des boues	Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Endiguer les fuites ou les déversements dans les armoires à l'aide de plateaux amovibles Incinérer avec un épurateur adéquat et une élimination des cendres adéquate.
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%

Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication

	contraire)
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

	Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection

	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

vers le travailleur	<p>Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90%</p> <p>Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection</p> <p>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p> <p>Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p> <p>Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90%</p> <p>Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection</p> <p>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p> <p>Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide

Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.820 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 9570000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.000349 mg/l	0.000425
Eau de mer	0.000035 mg/l	0.000427
Terrestre	0.001371 mg/kg d.w.	0.010011
STP Stations d'épuration	0 mg/l	0

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d

Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.035871 mg/m ³	0.000913
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.00898
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.137143 mg/kg bw/d	0.032269
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.123542
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.068571 mg/kg bw/d	0.016134
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.289955
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.413963
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.342857 mg/kg bw/d	0.080672
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.53704
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC15 - Utilisation en tant que	Travailleur – combinée, long		0.464435

réactif de laboratoire	terme – systémique		
------------------------	--------------------	--	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Production de polymères
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
------	------------------------

Valeur	18800
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 Pa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.05%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0001%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0%

Conditions d'exploitation

Autres	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	--

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Efficacité d'élimination (totale)	88.8%
Traitement des boues	Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Endiguer les fuites ou les déversements dans les armoires à l'aide de plateaux amovibles Incinérer avec un épurateur adéquat et une élimination des cendres adéquate.
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%

Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication

	contraire)
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Manipuler la substance en système fermé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

	Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection

	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

vers le travailleur	<p>Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90%</p> <p>Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection</p> <p>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p> <p>Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p> <p>Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90%</p> <p>Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection</p> <p>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle</p> <p>Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.</p> <p>Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS</p>
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide

Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.820 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 9230000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.000599 mg/l	0.00073
Eau de mer	0.00006 mg/l	0.000732
Terrestre	0.000928 mg/kg d.w.	0.0006772
STP Stations d'épuration	0.0024499 mg/l	0.000025

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d

Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.035871 mg/m ³	0.000913
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.00898
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.137143 mg/kg bw/d	0.032269
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.123542
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.068571 mg/kg bw/d	0.016134
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.289955
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.587 mg/m ³	0.091274
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.413963
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.779057
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.617712
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.342857 mg/kg bw/d	0.080672
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.53704
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	17.935 mg/m ³	0.456368
PROC15 - Utilisation en tant que	Travailleur – combinée, long		0.464435

réactif de laboratoire	terme – systémique		
------------------------	--------------------	--	--

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation dans les mousses rigides Revêtements Adhésifs, produits d'étanchéité
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	1000
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 Pa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	15%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	5%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.5%

Conditions d'exploitation

Autres	Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	---

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Endiguer les fuites ou les déversements dans les armoires à l'aide de plateaux amovibles Incinérer avec un épurateur adéquat et une élimination des cendres adéquate.
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
-----	--

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible

Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80% Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané	960 cm ²

jusqu'à	
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	5 - 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure) Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	5 - 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvéulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection

	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	960 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation extérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en

	place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	480 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	> 25%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Englobe les concentrations jusqu'à	1 - 5%
Forme physique du produit	Liquide

Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	1980 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Englobe les concentrations jusqu'à	1 - 5%
Forme physique du produit	Liquide
Niveau de pulvérulence	Faible
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe les fréquences jusqu'à 5 jours par semaine
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Limiter l'exposition en confinant partiellement l'opération ou les équipements et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Efficacité d'au moins 90% Porter un écran facial approprié Protection des yeux/du visage S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage Chaussures ou bottes de protection Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	1980 cm ²
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation extérieure
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication

	contraire)
--	------------

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.820 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 5000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.000458 mg/l	0.000559
Eau de mer	0.000046 mg/l	0.000561
Terrestre	0.000096 mg/kg d.w.	0.0007
STP Stations d'épuration	0.001095 mg/l	0.000011

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5.022 mg/m ³	0.127783
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.450472
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689

ces derniers, dans des installations non spécialisées			
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	10.761 mg/m ³	0.273821
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.59651
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5.022 mg/m ³	0.127783
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.45072
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.685714 mg/kg bw/d	0.161345
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	15.066 mg/m ³	0.383349
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.544693
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.646 mg/kg bw/d	0.387227
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3.288 mg/m ³	0.082146
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.469373
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.646 mg/kg bw/d	0.387227
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	7.533 mg/m ³	0.191674
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.578901
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.371 mg/kg bw/d	0.322689
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5.022 mg/m ³	0.127783

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.450472
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.342857 mg/kg bw/d	0.080672
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	15.066 mg/m ³	0.383349
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.464021
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034286 mg/kg bw/d	0.008067
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	12.555 mg/m ³	0.319457
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.327525
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.829 mg/kg bw/d	0.665546
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2.511 mg/m ³	0.06389
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.729438
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	2.829 mg/kg bw/d	0.665546
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2.511 mg/m ³	0.06389
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur – combinée, long terme – systémique		0.729438

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation dans les mousses rigides Revêtements Adhésifs, produits d'étanchéité
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à <= 0.1% w/w

Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	500
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	97 hPa
Remarques	98000 mg/l Hydrosolubilité

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Déversement continu
Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	15%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	1%
Déversement d'une fraction dans le sol	0.5%

depuis le processus (rejet initial avant RMM)	
---	--

Conditions d'exploitation

Autres	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)
--------	--

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Efficacité d'élimination (totale)	88.8%

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j
-----------	---

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Englobe les concentrations jusqu'à	5% w/w
Forme physique du produit	Liquide
Quantités utilisées	Quantité par utilisation 9 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour
Mesures de gestion des risques	Ventilation générale Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	2 cm2
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Utiliser dans une pièce de volume minimal	20 m3
Conditions d'exploitation	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire)

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.820 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.

Terrestre 0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des 100 mg/l
eaux usées

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé
Msafe 5000 kg/d

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.000404 mg/l	0.000492
Eau de mer	0.000041 mg/l	0.000494
Terrestre	0.000098 mg/kg d.w.	0.000718
STP Stations d'épuration	0.000548 mg/l	0.00000548

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale 0.380 mg/cm²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique 4.25 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – locale 44 mg/m³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique 39.3 mg/m³
Consommateur – orale, long terme – systémique 5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique 5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique 11.7 mg/m³

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité	Consommateur – cutanée, long terme – systémique	0.29775 mg/kg bw/d	0.055654
PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0.992647 mg/m ³	0.084847
PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité	Consommateur – combinée, long terme – systémique		0.140496

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Methacrylic Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119463884-26-XXXX
Numéro CAS	79-41-4
CE n° (numéro d'index UE)	201-204-4
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Articles en plastique
Type	article
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
Catégories d'article	AC13 - Articles en plastique
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

Remarques Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce 0.820 mg/l

Sédiments d'eau douce	3.09 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.082 mg/l
Sédiments marins	0.309 mg/kg d.w.
Terrestre	0.137 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Remarques Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée. Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.380 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.25 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – locale	44 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	39.3 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	5.35 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	11.7 mg/m ³

Remarques Une estimation d'exposition chez l'homme (travailleur/consommateur) n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucun risque toxicologique n'a été identifié. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.